



C. L. A. A. M.
 CLUB
 LIGERIEN
 DES AMIS
 DE L'ÂNE
 ET DU MULET

28^{ème} FÊTE de L'ÂNE

SAMEDI 27 et DIMANCHE 28

JUILLET 2024

Le Colombier
 Route de Vitry
 45110 Châteauneuf sur Loire

☎ **06.78.53.77.41**

✉ claam@laposte.net

🌐 <http://www.claam.fr/>

Voir sur le site en Archives
 les photos de 2023

Dans le parc du Château
 45110 Châteauneuf sur Loire

BULLETIN D'INSCRIPTION

**Votre inscription
 devra être acceptée et
 validée préalablement
 par le CLAAM**

Nom ou raison sociale : .

Produits exposés :

Adresse complète :

CP et Ville :

Téléphone :

Mail :

Demande d'espace minimum 4 mètres. Tarif : 35 € (1)

Demande supplémentaire : +

✓ **8 euros le mètre supplémentaire** : Nb Mètres.....X 8€ : --->€ (2)

✓ **50 euros le stand** environ 3 X 3. : Nb StandX 50€ :--->€ (3)

✓ *(Penser à prévoir l'espace nécessaire pour les stands et dans la limite de nos disponibilités et sur l'espace réservé)* =

Montant total à régler en € (1+2+3): €

T
O
T
A
L

I
C
I

(ex : vous voulez 8 ml et 1 stand => 35€ + 32€ (8€x4) + 50€ = 117€)

(Vos chèques ne seront mis en banque que fin juillet)

IMPORTANT à Lire

☞ **Pas d'électricité** : Le site, victime de vols répétés, n'a plus d'équipement électrique. Les exposants devront, si besoin, prévoir une *production électrique individuelle insonorisée*.

☞ **Aucune réservation** ne sera prise en compte sans règlement.

☞ **Aucun remboursement** ne sera effectué une fois la réservation prise en compte. (sauf pour annulation préfectorale)

☞ **Aucun matériel** (tables, chaises etc...) ne sera mis à la disposition des exposants.

☞ **Le placement** : L'organisation et le placement est de la seule autorité du Claam.

☞ **Autorisation : la fête sera mise en place selon décision préfectorale**

Admission aux activités

L'association se réserve le droit d'autoriser ou non l'admission des commerces et/ou des artisans lors de ses diverses animations et manifestations qu'elle organise dans le département du Loiret et cela en particulier sur le territoire de la commune de Châteauneuf sur Loire. La décision des autorisations pour ces activités commerciales et/ou artisanales appartient seule au président de l'association au nom du conseil d'administration. Chaque demande sera étudiée, mais reste sans appel quant à une décision positive ou négative.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tous objets, lors de ses activités ou manifestations.

LA DIRECTION DU CLAAM